



Arrêt mandat exclusif même sous proposition ?

Par **LILOUUUU**, le **09/09/2016 à 15:14**

Bonjour,rnrnJe connais des personnes qui vendent leur maison et j'aimerais l'acheter... malheureusement ils avaient un mandat exclusif en agence qu'ils ont dénoncés il y a 15 jours mais l'agence a reçu une proposition au prix 24h avant la fin des fameux 15 jours... mais le compromis n'est pas signé ! rnPuis-je acquérir cette maison par les propriétaire ou est-ce que l'agence a toujours la priorité?rnMerci pour votre réponse,rnBien cordialement.

Par **morobar**, le **09/09/2016 à 15:35**

Bonjour,rnAu vu de l'expos de la situation, l'agence aura tout de même sa commission.rnAlors le vendeur peut vendre à qui il veut, il va rester redevable de ladite.

Par **LILOUUUU**, le **09/09/2016 à 16:13**

merci pour votre réponse ! rnLe propriétaire serait donc redevable de la moitié de la commission ? mais si il est d'accord, est-ce que l'ont peut passer devant les acquéreurs actuels ?

Par **morobar**, le **09/09/2016 à 16:32**

La moitié ? et pourquoi donc seulement la moitié?
Normalement la vente est parfaite puisqu'il y a accord sur la chose et le prix.
SI l'acheteur évincé est un tant soit peu pugnace, je vous souhaite bien du plaisir.

Par **Visiteur**, le **09/09/2016 à 19:18**

Bonjour,
J'ai eu un contrat de vente dans lequel il était aussi précisé 50% si le vendeur trouvait lui même un acheteur.

Par **Lag0**, le **09/09/2016 à 19:25**

Bonjour,
C'est dans ce cas ce qu'on appelle un mandat semi-exclusif. Le propriétaire gardant le droit de trouver un acheteur par lui-même ce qui, suivant le mandat, lui permet de payer moins ou pas du tout de commission à l'agence.
Mais là, on parle d'un mandat exclusif, cette possibilité n'est pas offerte dans ce cas.